

LES BOISEMENTS ARTIFICIELS DANS LES SAVANES DE LA RÉGION DE POINTE-NOIRE

par F. FRANZINI,

Conservateur des Eaux et Forêts de la F. O. M.

AFFORESTATION OF SAVANNAH LAND IN THE POINTE NOIRE REGION

SUMMARY

*In French Equatorial Africa the Pointe Noire area has for the time being, tens of thousands of hectares of unproductive land. The vicinity of Pointe Noire harbour and the proposed building of the Kouilou dam have induced the Forest Authorities to put this savannah land in production by the plantation of paper pulp species. The first experiments have been made, more specially with *Eucalyptus saligna*, *Eucalyptus camaldulensis*, *Casuarina equisetifolia*. The Author exposes further down the method applied together with the first results obtained.*

FORESTACION ARTIFICIAL EN LAS SAVANAS DE LA REGION DE POINTE NOIRE

RESUMEN

*Existen en la region de Pointe Noire, Africa Ecuatorial Francesa millares y millares de hectareas de savanas improductivas. La proximidad del puerto de Pointe Noire tambien como los proyectos de edificación de la presa de Kouilou han traído el Servicio Forestal a experimentar la utilización de estas savanas en plantando especies mediante las cuales se podría obtener pulpa de madera. Los primeros experimentos han sido llevados a cabo con *Eucalyptus saligna*, *Eucalyptus camaldulensis*, *Casuarina equisetifolia*. Expone el Autor en el siguiente las tecnicas adoptadas y los resultados ya obtenidos.*

Pointe-Noire, capitale du Moyen-Congo, premier port de l'A. E. F. et tête de ligne du chemin de fer Congo-Océan est située au Sud de l'Equateur sous le cinquième parallèle.

Les environs de la ville se présentent sous l'aspect d'une vaste steppe à graminées entrecoupée de galeries forestières.

Sur un rayon d'une trentaine de km le taux de boisement ne dépasse pas 10 %.

Aucune étude géologique et pédologique détaillée de cette région n'a été entreprise, mais elle n'est que le prolongement de la zone littorale et sub-littorale du Congo-Belge au Nord du fleuve, laquelle a fait l'objet en 1949 d'une publication de la part de MEULEMBERG, de LEENHEER et WÆGEMANS, et qui est valable, presque en tous points, pour les environs de Pointe-Noire.

Les sols très profonds sur socle de grès tertiaire, sont constitués par des sables plus ou moins mélangés de dépôts alluvionnaires, et par des sables argileux ocracés, quand on s'éloigne du littoral.

Au point de vue de la végétation que ces sols sont capables de porter, leurs principales caractéristiques résident dans leur extrême perméabilité et leur très faible pouvoir de rétention de l'eau. Ils sont pourtant, de manière générale, relativement fertiles.

Les précipitations annuelles sont en moyenne de 1.200 mm, réparties très irrégulièrement, puisque certaines années il ne tombe pas plus de 580 mm de pluie, et qu'en 1956 la lame totale a atteint à peine 697 mm.

La saison sèche ne dure jamais, ou presque, moins de cinq mois de la mi-mai à la mi-octobre, mais, en moyenne une année sur cinq, elle se prolonge jusqu'à la fin de janvier avec seulement quelques faibles précipitations, incapables d'assurer le départ de la végétation.

Cette irrégularité dans la répartition des pluies est très fâcheuse, car il est très important de pouvoir procéder à la mise en place dès le mois d'octobre de manière que la remise des plants soit

assurée, et qu'ils profitent ensuite à plein de la grande saison des pluies qui s'étale, beaucoup plus régulièrement, de la fin du mois de janvier à la mi-mai.

La température se caractérise par des écarts très faibles. Maximum moyen du mois le plus chaud

(mars) 30°8 et minimum moyen du mois le plus froid (juillet) 18°. Le maximum absolu observé est de 33°4 et le minimum absolu de 15°.

L'humidité est très forte avec des moyennes de 95 % à 6 h, 73 % à 12 h et 86 % à 18 h. Le minimum enregistré est de 67 %.

Le n° 50 de la Revue a publié une étude de M. GROULEZ sur le boisement des savanes pauvres de la ceinture brazzavilloise.

La solution adoptée est basée principalement sur l'utilisation des essences locales bien adaptées aux conditions écologiques et en particulier aux facteurs biotiques c'est-à-dire, surtout, à la concurrence de graminées.

Cette méthode; résultat d'une étude minutieuse de l'envahissement par la végétation arbustive des savanes mises à l'abri des feux, s'inspire du vieux principe de l'école française de sylviculture « Imiter la nature, hâter son œuvre ». Son choix procède d'une réaction très nette contre l'introduction d'essences exotiques, qui incapables de lutter victorieusement contre les graminées, sans les nombreux nettoyages auxquels il est nécessaire de procéder pendant les premières années, a abouti à des échecs, auxquels M. GROULEZ fait allusion dans son étude sur les boisements de Brazzaville.

Nous rappellerons en quelques mots que les essences utilisées se limitent pour le moment au *Sapium*, à l'*Harungana*, au *Pentaclethra* et au *Millettia larentii*, et que la mise en place des graines ou des stumps s'effectue sur des bandes de terre,

entièrement mises à nu grâce à une pelle de caterpillar D4, et épousant une courbe de niveau.

En 1949 lorsqu'il a été décidé de mettre un terme à l'introduction d'exotiques pour les boisements (*) des savanes du Moyen-Congo, les résultats de cette introduction étaient aussi lamentables dans la région de Pointe-Noire que dans celle de Brazzaville. Mais alors que dans cette dernière région on peut observer un envahissement des savanes par les essences poussant naturellement en bordure de forêt, à condition que ces savanes soient soustraites à l'action des feux de brousse, il n'en va pas de même dans les environs de Pointe-Noire.

Des parcelles de savanes à peine boisées mises en défens depuis plus de dix ans montrent que la progression d'espèces arbustives, véritablement autochtones, se fait avec une lenteur extrême. Seules s'installent timidement quelques pieds de *Rauwolfia Vomitoria*, de *Bridelia ferruginea* et très exceptionnellement du *Psorospermum* et du *Vernonia*.

La méthode adoptée à Brazzaville serait donc aléatoire. En tout état de cause, si on utilisait à Pointe-Noire ces mêmes essences, c'est tout de même à des espèces introduites que l'on aurait recours.

Vouloir à tout prix se cantonner à la formule, « imiter la nature hâter son œuvre », aboutissait à l'immobilisme, le multiplicande de l'opération manquant vraiment de consistance.

Cependant il ne pouvait être question, autour d'un port de l'importance de Pointe-Noire, de laisser presque entièrement improductifs des dizaines de milliers d'ha, dont une économie de subsistance ne tire qu'un maigre parti, grâce à la culture itinérante de l'arachide et du manioc, qui reste soumise à tous les aléas d'une pluviosité capricieuse, et qui ne couvre qu'une faible surface.

Or des faits pouvaient être observés, dans ces savanes, et dans les boisements artificiels mis en place depuis 1938, qui laissaient espérer qu'une mise en valeur était possible grâce à la végétation arbustive :

1°) L'*Anacarde occidentale*, introduit dans le pays par les Portugais, existe à l'état spontané, et on l'observe souvent en bordure de savanes, là où des anciens villages ont laissé des porte-graines.

2°) L'effet de bordure dans les premières plantations à base de *Cassia siamea* et d'*Albizia lebbek* est saisissant.

Ceci inclinait à penser que si l'on avait abouti à un échec en partant de ces espèces, la raison devait en être cherchée non pas tellement dans les facteurs climatiques et édaphiques que dans les facteurs

biotiques. On avait ainsi la quasi-certitude que si on arrivait à lutter contre les graminées il était tout indiqué de faire appel à des espèces exotiques.

Encore fallait-il pouvoir lutter sans dépenses exagérées, et pour cela, le relief du terrain s'y prêtant, il fallait d'abord mécaniser les travaux de plantation et ensuite utiliser des essences d'un intérêt économique certain ; pouvant produire, en particulier, autre chose que du bois de feu.

C'est sur ces deux dernières données que s'est élaboré un nouveau programme de boisements.

(*) On pourra constater que dans cette étude nous nous sommes soigneusement abstenus d'utiliser le terme de « reboisement » qui donnerait à penser que nous considérons que ces savanes ont été autrefois boisées, alors que rien n'est moins sûr. Les lecteurs que ces questions intéressent pourraient utilement prendre connaissance de ce qui est consigné dans les pages 89 et suivantes de « L'Etude Pédologique des sols du Territoire du Bas Fleuve » paru chez FALK à Bruxelles en 1949. Les phénomènes observés au Congo-Belge se produisent de manière exactement semblable dans la région de Pointe-Noire. Les auteurs mettent au compte du rajeunissement des sols découlant du ravinement la progression de la forêt. Sans nier l'action de ce facteur nous pensons qu'il est moins important que ceux qui découlent de l'absence de graminées : 1) les graines des essences arbustives peuvent prendre contact avec le sol ; 2) la concurrence des graminées ne joue pas ; 3) les jeunes plants sont à l'abri des feux.



Photo Louveau, mars 1957.

Moyen-Congo. Loandjili. *Cassia stamea* 1938. Le long d'une route. Noter l'effet de bordure.

* * *

Les premières plantations d'Anacarde ont été faites en 1950 dans la réserve forestière de Loandjili, située à 6 km de Pointe-Noire, et mise à l'abri des incendies par des pare-feux régulièrement entretenus.

La méthode adoptée était on ne peut plus sommaire.

Les emplacements étaient marqués tous les 4 m par un piquet autour duquel la terre était mise à nu à la main, sur un rayon de 75 cm. Tout le reste de la savane était laissé en état. L'emplacement ainsi mis à nu était nettoyé 3 à 4 fois par an.

Les résultats étaient très satisfaisants, eu égard aux moyens mis en œuvre.

D'une manière absolue cette méthode comportait quand même de graves inconvénients.

En premier lieu l'Anacarde ne fructifiant qu'à la fin du mois de janvier au plus tôt, la germination demandant en outre une quinzaine de jours, il était pratiquement impossible de remplacer les manquants avant la fin de la saison des pluies. Or il était très difficile de pallier ce défaut à cause du mal que l'on éprouvait, à l'origine, à se procurer des graines.

A l'heure actuelle ce défaut ne comporte plus de gravité car nous disposons de semence en quantité suffisante, et il suffit de mettre trois à quatre graines par poquet pour avoir au minimum un brin de semence à chaque emplacement prévu.

Un inconvénient beaucoup plus grave découle de la présence d'un grillon coupe-tiges qui dès la saison

sèche sectionne de nombreux plants à la base ce qui entraîne leur perte presque régulièrement.

Dans les plantations d'Anacarde nous avons jusqu'à présent lutté contre ce parasite en entourant les plants d'un manchon protecteur. Ce procédé très efficace est aussi très onéreux, mais il est probable qu'on doit pouvoir trouver des moyens de lutte plus avantageux grâce à des appâts empoisonnés.

Ce mode de plantation est très intéressant du fait qu'il est à la portée de l'autochtone et qu'il est susceptible de procurer des revenus substantiels. Il doit trouver un vaste champ d'application dans les « paysannats ».

L'entretien des plants est indispensable pendant trois ans, dans l'hypothèse où l'on n'a pas à procéder à des remplacements.

C'est à partir de 1953 qu'une nouvelle orientation a été définitivement arrêtée pour les boisements de savanes des environs de Pointe-Noire. Aussi bien, on commençait alors à parler du barrage du Kouilou, et les vastes perspectives de développement qu'il laissait entrevoir constituaient un stimulant puissant à des réalisations d'envergure.

Nous avons exposé brièvement les raisons qui ont conduit à adopter une méthode strictement artificielle et basée sur la mécanisation. Mais la plus grande prudence était de mise, puisque nous n'avions aucune expérience de pareils travaux dans la région et que si les études publiées sur ces ques-

Les plants, et ceci mérite d'être souligné, sont ensuite suffisamment vigoureux pour lutter contre les graminées qui disparaissent totalement vers la sixième année.

On peut certes perfectionner cette méthode selon de nombreuses modalités, c'est une simple question de moyens à mettre en œuvre. L'essentiel est d'arriver à lutter contre le grillon coupe-tiges.

Nous rappellerons pour mémoire, qu'il est admis qu'un ha d'Anacarde produit annuellement 800 kg de noix à l'ha, et que ce produit est payé 10 fr CFA le kg au producteur. Le marché mondial est très soutenu.

A la fin de 1954 une superficie de 53 ha de la réserve de Loandjili avait été plantée en Anacarde selon cette méthode.

* * *

tions sont très utiles encore faut-il ne transposer les enseignements que l'on est en droit d'en tirer, qu'avec la plus grande circonspection.

Il fallait, en somme, dans un premier stade, procéder à des essais sur une vaste échelle, ou si l'on préfère à des boisements pilotes.

En 1953 ces premiers essais ont porté sur le Filao qui s'accroît avec rapidité et qui doit fournir en 4 ou 5 ans des perches très recherchées à Pointe-Noire où elles valent entre 50 et 100 fr pièce.

Ils ont porté également au cours de cette même année sur les Eucalyptus, le Fromager, et l'Anacarde.

Moyen-Congo. Loandjili. Plantation d'Anacarde sur terrain non labouré.

Photo Louveau, mars 1957.



Le Fromager est une essence très intéressante grâce à son accroissement très rapide et du fait qu'il est recherché par les exportateurs de grumes qui le payent 2.000 fr C. F. A. le m³ plage. Dans les conditions climatiques qui règnent autour de Pointe-Noire il ne pousse convenablement qu'en terrains relativement fertiles qui d'ailleurs ne constituent pas l'exception.

* * *

Les plantations se font le plus tôt possible dès l'apparition des premières pluies, en général au début d'octobre.

Le terrain est préparé en saison sèche par un labour de 20 cm suivi de deux passages de herse perpendiculaires, puis du piquetage et de la trouaison.

Toutes les espèces, sauf l'Anacarde, sont élevées en pépinières en saison sèche, repiquées dans des pots de terre fabriqués avec une machine manœuvrée à la main (une équipe de 5 hommes en fabrique 500 par jour), et les pots sont mis en place à l'endroit marqué où un trou de 15 cm. de rayon et de 25 à 30 cm de profondeur a été au préalable creusé à la bêche sans la moindre difficulté dans ce sol très meuble.

L'espacement adopté est de 3 m, 26 en tous sens, qui permet le passage le plus économique des tracteurs et de leur outil.

La lutte contre les graminées doit être menée sans la moindre défaillance, car elle est à la base d'un bon départ de la plantation, qui avantageux en lui-même, réduit les travaux d'entretien au minimum. Les lignes de plantations sont nettoyées par des manœuvres travaillant à la tâche sur 50 cm de large.

Le reste du terrain est débarrassé des graminées par le passage d'un tracteur remorquant soit un rotavator, soit une herse.

Depuis 1953 les réalisations ont été les suivantes : au cours de la saison des pluies 53-54, vingt deux ha de Filao dont 5 mélangés à des Eucalyptus, et dix-huit ha d'Anacarde.

En 1954-55 quinze ha de Filao et deux d'Anacarde, avec quelques Eucalyptus en remplacement de manquants.

1955-56 six ha de Filao mélangé à l'Eucalyptus, dix ha d'Anacarde et 3 ha d'Anacarde en mélange avec du Fromager.

De manière générale ces plantations prenaient un départ très satisfaisant, réserve faite des attaques du grillon coupe-tiges qui causait des dégâts extrêmement graves, nécessitant de nombreux remplacements, entraînant en outre des travaux d'entretien, s'étalant sur une année supplémentaire pour le Filao et l'Eucalyptus, et sur deux années pour l'Anacarde.

Dès 1955 il a été mis un terme à ces attaques en entourant tous les jeunes plants d'un manchon de protection. Cela exigeait 20 J/H à l'ha ce qui représente une grosse dépense.

Au bout de 3 années, au point de vue qualitatif, le bilan s'établit ainsi :

Le Filao épargné par le grillon coupe-tiges a un accroissement en hauteur et en diamètre très satisfaisant. Il est cependant manifeste qu'il souffre beaucoup de la saison sèche. Son feuillage jaunit, et il est vraisemblable qu'avec l'âge cette crise saisonnière ira en s'accroissant. Le Filao a besoin de trouver un plan d'eau au maximum à 4 m de la surface. Or dans la région de Pointe-Noire il est presque toujours plus bas.

Il est donc indispensable de ne plus planter le Filao que dans des zones où le plan d'eau aura été reconnu se situer à une profondeur convenable.

Le Fromager, à condition que le sol soit relativement fertile, pousse très correctement. A l'âge de deux ans un grand nombre d'individus ont de 8 à 10 cm de diamètre et 2,50 à 3 m de hauteur.

L'*Eucalyptus camaldulensis* (graines provenant de Vilmorin sans indication d'origine) est la seule espèce introduite en 1953 mise à part une vingtaine d'individus d'*E. saligna*, *citriodora* et *maculata*.

En 1954 on a utilisé outre l'*E. citriodora*, les *E. miniata* (graines provenant d'Australie) *paniculata*, *resinifera*, *scabra viminalis* (graines Vilmorin). En 1955 *E. resinifera*, *saligna* et *eugenioides*.

Les résultats sont des plus variables avec *E. camaldulensis* ; à trois ans les plus beaux individus atteignent 45 cm de tour à hauteur d'homme et 8 mètres de hauteur ; certains par contre sont encore rabougris. En outre le tronc est régulièrement tortueux et le houppier est peu fourni (élimination trop lente des graminées).

Pour *E. Citriodora*, *viminalis*, *scabra* et *maculata* les résultats sont médiocres.

Ils sont satisfaisants pour *E. miniata*, *paniculata* et *resinifera*. Enfin *E. saligna* semble de loin l'espèce la plus intéressante.

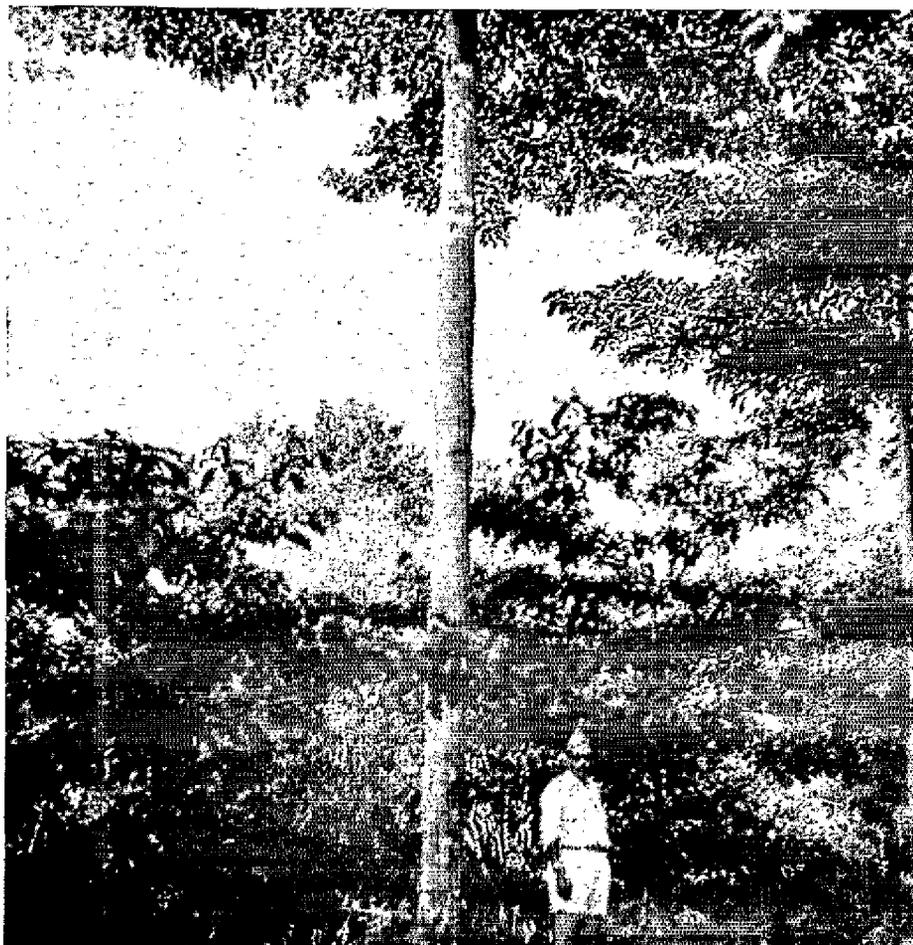
Au début de la saison des pluies 1956-57 un progrès considérable a été fait dans les travaux de plantations avec la mise au point de la lutte contre le grillon coupe-tiges.

Cette solution est on ne peut plus simple. Il a été signalé plus haut que les plantations se font en terrain travaillé à la charrue et à la herse. Le parasite de son côté vit dans un terrier situé à une quarantaine de cm de profondeur, communiquant avec l'extérieur par un tunnel d'au moins 2 cm de diamètre. Dans les terrains recouverts de végétation il est presque impossible de repérer l'issue de ce tunnel ; en terrain nettoyé, au contraire, on a vite fait de la découvrir. Il est ainsi facile en partant de l'entrée du terrier d'y parvenir, et l'insecte est détruit dans son gîte sans possibilité de fuite. Le travail se fait à la matchette et exige 1 J H à l'ha.

La lutte contre ce dangereux parasite, qui nous a causé au début les plus grandes difficultés, est ainsi

Moyen-Congo. Loundjili. Limbas sur papyrale non flottante. Mars 1951.

Photo Boitheauville, février 1957.



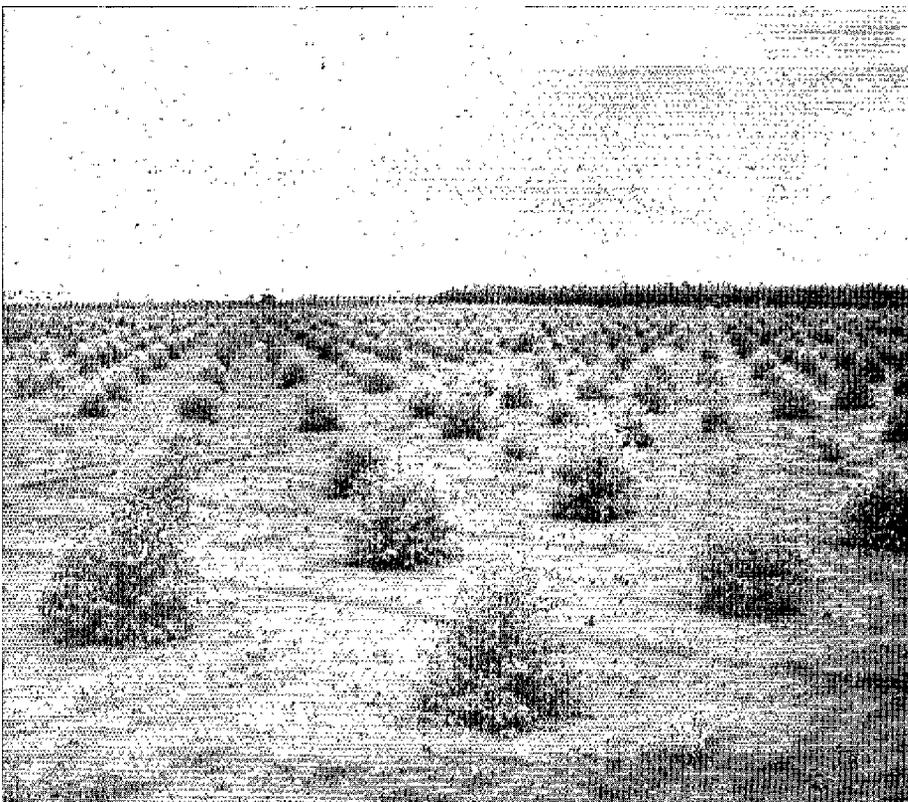


Photo Louveau, février 1957.

Moyen-Congo. Loandjili. *Eucalyptus saligna* mis en place le 20 octobre 1956.

réduite à une petite ficelle de métier. L'essentiel est de la connaître.

Le programme de 1956-57 a pu ainsi se développer sans entrave, et le contraste est saisissant avec les années précédentes au point de vue de l'homogénéité des résultats.

Vingt-cinq ha ont été plantés en *Eucalyptus*, dont 10,5 en *E. saligna* en provenance d'Afrique du Sud ; 9,3 ha en *E. camaldulensis* dont 0,87 en provenance d'Afrique du Sud, 2,65 en provenance du Maroc (Oued Cherrate) et 4 ha en provenance de Madagascar (Diego-Suarez, 12 A. B. L., 45 T. B. Z.) 1 ha en *paniculata* (Vilmorin) et 0,15 en *resinifera*.

Des essais ont été faits avec *E. brockwayi* (France) *Citriodora* (France), *cloeziana* (Australie), *corynocalyx* (Australie), *floetoniae* (Australie), *maideni* (Afrique du Sud), *maculata* (France), *punctata* (Australie), *sideroxydon* (France) et *viminalis* (Afrique du Sud).

Outre 25 ha d'*Eucalyptus* il a été planté 3 ha d'un mélange de *Callitris calcarata* et *robusta*, de *Sesbania* et de *Pinus patula*, *caribea* et *longifolia* ; 1 ha de Bambou et 1,5 ha d'*Acacia* divers.

Enfin des essais ont porté sur le *Rauwolfia vomitoria* et sur le *Gmelina*.

Les résultats observés après quelques mois sont satisfaisants pour le *Sesbania*, le *Rauwolfia* et le *Gmelina*.

Les *Callitris* ont un assez bon départ. Par contre le Bambou planté par éclats de souche n'a repris que dans la proportion de 30 %, et les pins ont un départ d'une lenteur

qui ne laisse pas entrevoir d'avenir local pour ces différentes espèces.

Les *eucalyptus* méritent une mention particulière et surtout l'*E. saligna*, comme le laissaient croire les essais à petite échelle des années antérieures. Les premières plantations ont été faites le 20 octobre, alors qu'il était tombé 15 mm. de pluie. Elles ont eu à subir une sécheresse presque totale du 11 novembre au 19 décembre, avec des nombreuses journées très ensoleillées.

Au début de mars 1957 ces plantations ont un aspect aussi splendide qu'il est possible de le désirer. La proportion des reprises atteint 98 % et les plus beaux individus atteignent une hauteur de 2 m, 30 et un diamètre à la base de 5 cm. La rectitude des fûts est parfaite et le feuillage très touffu s'étend sur un rayon de 50 à 60 cm éliminant déjà toute graminée et rendant ainsi inutile tout entretien manuel.

D'après les résultats observés sur place depuis 1953 et la documentation publiée concernant des plantations faites dans des conditions écologiques comparables, il semble que l'on puisse compter sur un minimum de production de 30 tonnes de bois vert par ha/an avec une révolution de 7 à 10 ans.

Moyen-Congo. Loandjili. *Eucalyptus saligna* devant faire l'objet d'une sélection. Mis en place le 20 octobre 1956. Hauteur : 2,48 m le 10/3/1957.

Photo Louveau.



Nous pensons que ces prévisions très raisonnables, seront confirmées dans les années à venir.

Quoique beaucoup moins brillants les résultats observés avec les *E. canaldulensis* sont en eux-mêmes très satisfaisants.

La vigueur de la végétation est remarquable. Cependant le feuillage est moins garni et il est incapable d'éliminer les graminées autour du plant, les jeunes fûts sont souvent fourchus et surtout ils ne peuvent se maintenir à la verticale du fait de la forte brise qui souffle pendant plusieurs heures par jour en provenance de la mer.

Cependant afin d'éviter des peuplements trop homogènes d'*E. saligna*, les différentes variétés d'*E. canaldulensis* doivent faire l'objet de toute notre attention.

Les sujets présentant le maximum de qualités feront l'objet d'une sélection par marcottage ou par greffe, afin d'isoler des porte-graines donnant naissance à des variétés capables de produire, en mélange avec *E. saligna*, des peuplements de haute valeur, en quantité et en qualité.

Il va sans dire que la sélection que nous nous proposons de faire, portera également sur *E. saligna* et toute autre espèce présentant des caractères remarquables.



Photo Louveau.

Moyon-Congo. Loandjili. *Eucalyptus saligna* mis en place le 20 octobre, vue prise 27 jours plus tard que la photographie précédente.

Moyon-Congo. Loandjili. Filao. Décembre 1951.

Photo Louveau, mars 1957.



Il n'était point nécessaire d'être grand clerc pour saisir *a priori* l'intérêt économique de boisements artificiels dans la région de Pointe-Noire.

Cet intérêt a commencé à se préciser dans le courant de 1956.

Depuis de nombreuses années, les Pouvoirs Publics se préoccupaient d'implanter Outre-Mer l'industrie de la cellulose. De très importantes dépenses ont été consacrées aux recherches préalables ainsi qu'à la mise en marche d'une usine pilote en Côte d'Ivoire. On pouvait conclure d'après les résultats de ces premiers travaux que l'industrie de la cellulose Outre-Mer serait une industrie marginale, en grande partie à cause du prix élevé de l'énergie et cela n'était pas fait pour inciter les capitaux considérables nécessaires à s'investir dans une pareille activité.

Mais un fait nouveau devait intervenir, avec la création du barrage du Kouilou, susceptible de modifier du tout au tout les données de base de la question.

Si l'on considère que dans les pays d'Outre-Mer l'énergie coûte beaucoup plus cher que dans les pays hautement industrialisés et que celle provenant du Kouilou reviendra à 0,50 franc métré le Kwh, contre 7,60 en France, 5,74 en Allemagne et 2,06 en Suède. Si l'on considère en plus

qu'une tonne de pâte, en n'utilisant pas d'autre source d'énergie que l'électricité, nécessite la fourniture de 2.500 Kwh, on aura une idée du bouleversement apporté par ce nouvel élément du problème.

Sur des pareilles données l'Inspecteur de la France d'Outre-Mer NABONNE chargé par le Haut-Commissaire de l'A. E. F. d'une étude sur cette question, a conclu sur des bases très favorables à l'implantation de l'industrie de la cellulose à Pointe-Noire même.

Pour l'approvisionnement en matière première bois, il est prévu de s'attaquer d'abord aux peuplements naturels du Mayombe, et une fois épuisées les ressources proches du centre de transformation, c'est aux peuplements artificiels que l'on aura recours.

Rappelons qu'une tonne de pâte chimique de haute qualité nécessite 4 tonnes de bois, contre 2,5 pour une tonne de pâte mécanique.

Le moment est donc venu de faire une comparaison entre le prix de revient du bois selon qu'il provient des peuplements naturels ou artificiels.

Dans le rapport de l'Inspecteur de la F. O. M. NABONNE une étude serrée du prix de revient dans une exploitation de la forêt naturelle voisine d'une gare éloignée de 130 km de Pointe-Noire, fait ressortir le prix de la tonne de bois à 40 % d'humidité rendu usine, à 1.675 fr C. F. A. la tonne.

Une étude faite séparément, par un spécialiste travaillant pour le compte d'une Société Anglaise aboutit à un prix sensiblement égal.

Avec les bois provenant des plantations artificielles la matière première serait livrée à bien meilleur compte.

Le prix de revient de nos plantations s'élève à environ 30.000 fr C. F. A. l'ha, et il peut être facilement abaissé à 25.000 fr. en travaillant à plus grande échelle.

Par ailleurs les terrains disponibles autour de Pointe-Noire, et situés à une distance moyenne de 15 km couvrent une superficie d'une trentaine de milliers d'ha.

Sur ces deux données, et dans l'hypothèse, très solidement fondée, d'une production de 30 tonnes de bois vert par ha et par an, le prix de revient du bois à 40 % d'humidité rendu usine est évalué à 600 fr la tonne.

Ces chiffres ne doivent être acceptés, bien sûr, que sous bénéfice d'inventaire, mais le fait que le ravitaillement en matière première bois est nettement plus avantageux à partir des plantations artificielles est une quasi-certitude.

Ajoutons à leur actif le fait de fournir un matériau homogène, tant au point de vue transformation des rondins en copeaux, qu'au point de vue qualité de la pâte produite, alors que les peuplements naturels livrent un matériau dont la caractéristique essentielle est l'hétérogénéité.

On est ainsi amené à se poser la question de savoir si à partir du moment où l'implantation de la cellulose sera décidée de manière ferme par des industriels, il n'y aura pas lieu en vue de s'affranchir au plus tôt des ressources naturelles, de prendre les mesures nécessaires pour créer des peuplements artificiels de façon qu'ils fournissent du bois dans les délais les plus brefs, quitte pour les premiers travaux à diminuer l'espacement, et la révolution.

* * *

En définitive l'intérêt économique des travaux de boisements entrepris dans la Région de Pointe-Noire apparaît maintenant de manière saisissante.

Dans le complexe industriel qui va naître de la construction du barrage du Kouilou la fabrication

de la cellulose est assurée de tenir un rang très honorable.

C'est là une grande satisfaction pour les hommes qui travaillent à ces problèmes depuis de nombreuses années, et qui longtemps se sont demandé si leurs efforts n'étaient pas dépensés en vain.

